

Académie de POITIERS  
COLLEGE ROMAIN ROLLAND  
32 ROUTE DE CHATAIN  
86250 CHARROUX  
Tél 0549875117  
Fax 0549877304

## PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

**Date :** mardi 08 novembre 2016

Année scolaire : 2016/2017

Numéro de séance : 1

Date de transmission de la convocation aux membres : 19 octobre 2016

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : OUI

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Monsieur AUDONNET Thierry – Principal du Collège

Secrétaire de séance : Bénédicte FILLATRE - Gestionnaire

Quorum (13 ou 16) :

Nombre de présents : ( votants)

### Ordre du jour

Approbation du CA du 30 juin 2016

I. Vie pédagogique et éducative

1/ Mise en place des commissions

- Composition du conseil d'administration
- Composition de la commission permanente
- Composition du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- Composition de la commission fonds social
- Composition de la commission éducative
- Composition de la commission hygiène et sécurité

2/ Bilan de rentrée

- Effectifs
- Personnels
- Résultats examens
- Résultats de l'affectation

II. Fonctionnement général

1/ Bilan séjour Oléron

2/ Budget séjour ski

III. Vie budgétaire et financière

1/ Contrat copieur pédagogique

2/ Télépaiement

3/ Décision budgétaire modificative

IV. Questions diverses

- Annexes

1. Bilan séjour Oléron

2. Budget séjour ski

3. Convention CRES

4. Documents couts des photocopieurs

**PRESENCE au CONSEIL**  
Séance du 08 novembre 2016.....

Qualité	Titulaires			Suppléants				
	Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]	E[☐]	Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]	E[☐]
<b>ADMINISTRATION</b>	Chef d'établissement	AUDONNET Thierry	X					
	Proviseur ou principal adjoint							
	Gestionnaire	FILLATRE Bénédicte	X					
	C.P.E.							
	Directeur adjoint de la SEGPA							
<b>ELUS LOCAUX</b>	Collectivité de rattachement	NOIRAUT Lydie			X			
	Groupement de communes	Mme COLAS Elisabeth	X					
	Commune siège	M SOUBIROUS Rémy	X					
	Commune siège							
<b>PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	M CORDEAU Jean Samuel			X				
	M GIBOLD Didier	X						
<b>PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT</b>	Personnel d'enseignement	M. MOREAU Thierry	X					
		M. GIN Alexandre			X			
		M. MALTERRE Jean-François	X					
		M. FORTIN Frédéric	X					
		Mme BIARNAIS Marylène	X					
		Mme BORDIER Christelle	X					
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme MOREAU Françoise	X					
		M. SANSIQUET Christian			X			
<b>PARENTS D'ELEVES et ELEVES</b>	Parents d'élèves	Mme MANIADO Alexandra			X			
		Mme POMMIER Hélène	X					
		M. HILAIREAU Philippe	X					
		Mme MARTIN Claudia	X					
		Mme DOUX Adeline	X					
		Mme GADEYNE Céline	X					
	Elèves	M. DEBIAIS Jules	X					
Mme GADEYNE Charlotte		X						

[☐] P : Présents - A : Absent - E : Excusé

## Approbation du Conseil d'Administration du 30 juin 2016

Le quorum étant atteint, Monsieur Audonnet, Principal du Collège, Président, ouvre la séance du Conseil d'Administration à 17 H 55.

Monsieur le Principal rappelle l'ordre du jour.

M. Audonnet informe les membres du conseil d'administration de deux ajouts à l'ordre du jour :

- don de l'Association des parents d'élèves
- convention avec le CRES du lycée Victor Hugo.

Aucune question diverse n'a été communiquée

**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par 17 voix**

Approbation du compte rendu du CA du 30 juin 2016

Aucune question n'étant posée, le compte rendu est soumis au vote.

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par 17 voix.**

18h00 : arrivée de M. Hilaireau

Mme FILLATRE accepte d'être secrétaire de séance.

## **I - Vie pédagogique et éducative**

### **1/ Mise en place des commissions :**

Commission permanente	TITULAIRE	SUPPLEANT
Le chef d'établissement	M. AUDONNET Thierry	
le gestionnaire	Mme FILLATRE Bénédicte	
le représentant de la collectivité de rattachement	Mme NOIRAUULT Lydie	
enseignant 1	M. MOREAU	Mme BORDIER
enseignant 2	Mme BIARNAIS	M. GIN
enseignant 3	M. FORTIN	Mme LACOMBE
ATOS	Mme MOREAU	M. SANSIQUET
parent 1	Mme MANIAGO	Mme DOUX Adeline
parent 2	M. HILAIREAU Philippe	Mme MARTIN Claudia
parent 3	Mme POMMIER Hélène	
Elève	DEBIAIS Jules	GADEYNE Charlotte

Commission éducative	TITULAIRE	SUPPLEANT
Le chef d'établissement	M. AUDONNET Thierry	
Enseignant	Mme BORDIER Christelle	Mme LACOMBE
Parent	Mme GADEYNE	Mme CASTANEDO

Conseil de discipline	TITULAIRE	SUPPLEANT
Le chef d'établissement	M. AUDONNET Thierry	
Le gestionnaire	Mme FILLATRE Bénédicte	
enseignant 1	Mme LACOMBE	M. MALTERRE
enseignant 2	M. MOREAU	M. GIN
enseignant 3	M. AMBOS	Mme BORDIER
enseignant 4	M. FORTIN	
personnel administratif,	Mme MOREAU Françoise	M. SANSIQUET Christian
parent 1	Mme GADEYNE	Mme CASTANEDO
parent 2	Mme MANIAGO	
parent 3	Mme DOUX Adeline	
Eleve 1	Mme GADEYNE Charlotte	
Eleve 2	M. DEBIAIS Jules	

CESC	TITULAIRE	SUPPLEANT
Le chef d'établissement	M. AUDONNET Thierry	
Le gestionnaire	Mme FILLATRE Bénédicte	
Enseignant	M. MALTERRE	M. GIN
Enseignant	Mme EVAIN	
Enseignant	Mme BIARNAIS	
ATOS	M. SANSIQUET	Mme MOREAU
Elèves		
Parent	Mme MANIAGO	Mme DOUX Adeline
Parent	Mme MARTIN Claudia	
Parent	M. HILAIREAU	
Elève	Mme GADEYNE Charlotte	M. DEBIAIS JULES

Commission fonds social	TITULAIRE	SUPPLEANT
Le chef d'établissement	M. AUDONNET Thierry	
Le gestionnaire	Mme FILLATRE Bénédicte	
Enseignant	Mme BIARNAIS	

CONSEIL PEDAGOGIQUE	
Le chef d'établissement	M. AUDONNET
Enseignants	Mme LACOMBE
Enseignants	M. MOREAU
Enseignants	Mme BORDIER
Enseignants	M. AMBOS
Enseignants	Mme BENOIST BLAY
Enseignants	Mme BIARNAIS
Enseignants	Mme BORDIER
Enseignants	Mme BRIAND
Enseignants	Mme DELAHAYE
Enseignants	Mme DEMARS
Enseignants	M. DUQUERROY
Enseignants	Mme DURIFLEON
Enseignants	Mme EVAIN
Enseignants	M. FORTIN
Enseignants	M. FREDONNET
Enseignants	Mme KIEFFER
Enseignants	M. ROCHE
Enseignants	M. SACOUMAN
Enseignants	M. THIBAUT

Commission Hygiène et sécurité	TITULAIRE	SUPPLEANT
Le chef d'établissement	M. AUDONNET Thierry	
Le gestionnaire	Mme FILLATRE Bénédicte	
le représentant de la collectivité de rattachement	Mme NOIRAUT Lydie	
Enseignant	M. GIN	
Enseignant	Mme BORDIER	
Parent	Mme MARTIN Claudia	Mme DOUX Adeline
Parent	Mme POMMIER Hélène	
Elève	Mme GADEYNE Charlotte	
Elève	M. DEBIAIS Jules	

Votants : 18 - Votants pour : 18 - Votants contre : 0

## 2/ Bilan de rentrée :

Effectifs :

Classe de 6A : 19

Classe de 6B : 16

Classe de 5A : 22

Classe de 5B : 21

Classe de 4A : 20

Classe de 4B : 19

Classe de 3A : 17

Classe de 3B : 17

Soit un total de : 151

Nouveaux personnels :

Tous les personnels sont nommés.

- Mme DELAHAYE Emma espagnol
- Mme DURIF-LEON Catherine
- M. DUQUERROY Luc EPS
- M. SACOUMAN Jean-Louis EPS
- M. VIENNE Alexis ASSEDU
- Mme BRIAND Marie-Christine remplace Mme MIKALA sur le congé formation.
- Mme BOISUMEAU : assistante sociale
- Mme PROVOST Aurore : Service civique
- 

Le montant de la Dotation Horaire Globale pour fonctionner cette année est de 239h00. (dont 23.6 HSA).

### Résultats aux examens :

34 admis sur 36 élèves soit 94,7%

Mentions TB : 5 : 14.7%

Bien : 11 : 32.4%

Assez bien : 8 : 23.5%

Sans mention : 10 : 29.4%

Au niveau académique : 86.6%

CFG : 1 élève présenté et reçu. Un autre élève inscrit puis déscolarisé ne s'est pas présenté

DELFL : tous les élèves qui se sont présentés ont obtenu le DELFL.

La cérémonie républicaine de remise des diplômes a eu lieu le vendredi 14 octobre au collège.

### Résultats de l'affectation :

28 élèves en 2<sup>nde</sup> GT soit : 75.7%

3 en 2<sup>nde</sup> Pro : 8.1%

6 en CAP : 16.2 %

## **II - Fonctionnement général**

### 1/ Don de l'APE

L'association des parents d'élèves fait un don de 1000€ (mille euros) au collège au profit des séjours pédagogiques pour l'année 2017 (pour les séjours de l'année 2016, l'APE avait fait un don de 2000€). M. Audonnet soumet ce don au vote des membres du conseil d'administration.

Votants : 18 - Votants pour : 18 - Votants contre : 0

## 2/ Bilan séjour Oléron

Madame Fillatre, gestionnaire, présente le bilan financier du séjour à Oléron.

Le séjour d'intégration des élèves de 6<sup>ème</sup> a eu lieu du 12 au 14 septembre 2016. Malgré des changements de programme de dernière minute du fait des conditions météo, et le recours à un transporteur sur place, non prévu initialement, le bilan est inférieur aux prévisions.

Le budget prévisionnel, basé sur la présence de 36 élèves, était équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 5789€.

Les 32 élèves de 6<sup>ème</sup> inscrits à la rentrée, ont tous participé au séjour. Le bilan financier est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 5437€. (bilan joint)

Votants : 18 - Votants pour : 18 - Votants contre : 0

## 3/ Budget séjour au ski

Le collège organise un séjour « ski », du 09 au 13 janvier 2017. Ce séjour est destiné en priorité aux élèves de 5<sup>ème</sup>, et, en fonction des effectifs, aux élèves de 4<sup>ème</sup>.

Des demandes de devis ont été déposées sur le site de l'AJI et auprès de prestataires avec lesquels le collège a déjà travaillé. Le projet le moins onéreux est celui retenu et présenté : hébergement au « chalet thibétain » (St Lary), cours de ski assurés par l'ESI (70<sup>e</sup> la vacation au lieu de 78 à 80€ les années précédentes avec les formules « tout compris »), transports MARTIN.

Compte-tenu des prix pratiqués par les différents prestataires (vacations, location du matériel et remontées mécaniques), il est proposé de maintenir le montant des subventions à hauteur des montants de l'année passée, et de diminuer le montant de la participation des familles (230€ en 2016 pour 220€ en 2017).

Mme Fillatre précise que, cette année encore, il sera demandé à l'association La jeunesse au plein air, d'aider les familles les plus modestes par l'octroi de chèques-vacances. Chaque année, cette association apporte une aide financière conséquente aux familles dont le quotient familial est inférieur à 901€.

Le budget prévisionnel est équilibré en recettes et en dépenses, à hauteur de 14530.36€.

(budget prévisionnel joint)

M. Audonnet soumet au vote des membres du conseil d'administration le budget prévisionnel du séjour « ski ».

Votants : 18 - Votants pour : 18 - Votants contre : 0

M. Audonnet soumet au vote des membres du conseil d'administration le montant de la participation des familles, fixé à 220€ par élève, dans le cadre du séjour « ski ».

Votants : 18 - Votants pour : 18 - Votants contre : 0

## **III - Vie budgétaire et financière**

### 1/ Contrat copieur pédagogique

Le collège dispose d'un copieur utilisé par l'équipe pédagogique et dont le contrat arrive à terme le 31 décembre 2016.

Mme Fillatre a demandé par le biais de l'AJI et aux différents prestataires connus, des devis pour remplacer le copieur actuel, avec un appareil aux fonctionnalités au moins équivalentes. Les services compris dans le contrat proposé sont pris en compte dans le choix du prestataire.

L'appareil actuel est loué auprès de la société LOCAM ; le montant de la location est de 811.20€ TTC par an. La maintenance (qui comprend l'entretien, les réparations et le toner) représente, pour 120000 copies, 1452<sup>e</sup> TTC par an. La maintenance est calculée sur le nombre de copies ; le tarif copie ttc payé auprès de JEAPY, prestataire actuel, est de 0.00534€.

Cinq sociétés ont présenté des offres : Central copie, Ricoh, Sfere bureautique, Toshiba et Quadra. Tous les appareils présentent des fonctionnalités similaires ou équivalentes. Après comparaison des différentes offres, c'est la société Central copie qui est retenue, car toutes les fonctionnalités demandées sont présentes sur l'appareil proposé, le délai d'intervention est de 4 heures en moyenne, et le coût copie cumulé au montant de la location est le plus intéressant (1195.20€ ttc sur la base de 120000 copies).  
(tableau comparatif joint)

19h05 : arrivée de Mme Gadeyne Céline

Mme Lacombe demande des précisions sur la date de mise en place de l'appareil. Mme Fillatre répond que les délais permettent de faire livrer l'appareil avant les vacances de fin d'année, de façon à ce qu'il n'y ait pas un laps de temps sans copieur pédagogique. En outre, Mme Fillatre précise que Central copie prévoit une formation des utilisateurs en 2 temps : le jour de l'installation, puis quelques semaines après, lorsqu'on aura commencé à utiliser l'appareil.

M. Audonnet soumet au vote des membres du conseil d'administration l'autorisation de signer le contrat de location du nouveau copieur pédagogique avec la société Central copie.

Votants : 19 - Votants pour : 19 - Votants contre : 0

## 2/ Télépaiement

Mme Fillatre présente aux membres du conseil d'administration le télépaiement.

Il est généralisé la mise en place d'un service de télépaiement pour proposer aux familles le choix d'un paiement sécurisé en ligne par carte bancaire.

Pour les familles, gain de temps, connexion sécurisée avec login et mot de passe, possibilité de regrouper ses enfants sur un même compte, visualisation de toutes les créances (y compris celles soumises au prélèvement automatique), adresse mail dédiée pour communiquer avec l'agent comptable, choix de la créance à régler, paiement modulable, immédiat, partiel ou en totalité de la créance, retour immédiat du ticket de paiement, historique des paiements visibles par la famille.

Le montant payé ne peut être inférieur à 10€ ni supérieur à 5000€ ou au montant de la créance.

Mme Lacombe demande si les commensaux sont aussi concernés par cette mesure. Mme Fillatre répond que pour l'instant, seuls les frais scolaires sont concernés.

La mise en place du télépaiement ne peut se faire qu'avec l'aval du conseil d'administration car elle représente un coût pour l'établissement.

En effet, l'établissement doit s'acquitter d'une commission interbancaire composée d'une part fixe et d'une part variable. Au 1<sup>er</sup> juin 2016, la part fixe est de 0.05€ par transaction et la part variable de 0.34% du montant de la transaction (respectivement 0.003€ et 0.20% pour les montants inférieurs à 15€).

En outre, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, les établissements adhérents devront prendre à leur charge les frais de télépaiement (actuellement supportés par la DGFIP) : 0.054€ par transaction.

Mme Fillatre précise que la mise en place du télépaiement nécessite deux votes :

- un premier vote pour valider le principe de la mise en place du télépaiement
- un second vote pour autoriser le chef d'établissement à signer la convention avec la DRFIP qui stipule le rôle des différents partenaires du télépaiement et les dispositions financières.

Enfin, Mme Fillatre informe les membres du conseil d'administration qu'elle n'a pas su évaluer le coût éventuel de la mise en place du télépaiement pour le collège.

M. Audonnet soumet au vote des membres du conseil d'administration le principe de la mise en place du télépaiement au collège.

Votants : 19 - - Votants contre : 12 - abstentions : 0 - Votants pour : 7

Vote concernant l'autorisation de signer la convention de télépaiement : sans objet

### 3/ Décision budgétaire modificative

Mme Fillatre présente la décision budgétaire modificative relative à la subvention de crédits globalisés reçue en juin et pour laquelle la répartition des 8640€ a été votée alors que l'acceptation de la subvention n'a pas fait l'objet d'un vote.

Il s'agit donc de régulariser la situation car cette subvention modifie le budget de l'établissement.

M. Audonnet soumet au vote des membres du conseil d'administration l'acceptation de la subvention de 8640€ de crédits globalisés.

Votants : 19 - Votants pour : 19 - Votants contre : 0

### 4/ Convention d'adhésion au CRES

Mme Fillatre présente la convention d'adhésion au CRES (centre de ressources pour l'enseignement des sciences physiques) du lycée Victor Hugo, qui permet aux établissements adhérents de se procurer au meilleur rapport qualité/prix les montages pédagogiques et les matériels indispensables à l'enseignement de cette discipline.

M. Audonnet soumet au vote des membres du conseil d'administration l'autorisation de signer la convention avec le CRES.

Votants : 19 - Votants pour : 19 - Votants contre : 0

### IV - Questions diverses

M. Moreau, enseignant, demande si la dotation du syndicat intercommunal sera reconduite en 2017, et quel en sera le montant. Mme Colas, présidente du syndicat, répond que le budget sera voté en mars prochain et qu'elle ne peut se prononcer.

M. Moreau demande ce qu'il en est des matériels commandés ; tabourets pour la technologie, manuels scolaires...Mme Fillatre répond que les matériels sont commandés ; les tabourets doivent être livrés semaine 47, pour les lecteurs DVD, manuels scolaires, il faut qu'elle se renseigne auprès des fournisseurs.

M. Moreau demande si la répartition des 5 ordinateurs prochainement livrés est déjà prévue. M.Audonnet répond qu'il a prévu un conseil pédagogique pour décider de la répartition des ordinateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Principal lève la séance à 19H45.

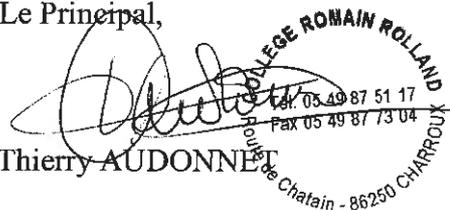
La Secrétaire,

Bénédicte FILLATRE



Le Principal,

Thierry AUDONNET



COLLEGE Romain ROLLAND  
32 ROUTE DE CHATAIN  
86250 CHARROUX

BILAN FINANCIER

SEJOUR D'INTEGRATION DES ELEVES DE 6ème  
A OLERON  
du 12 au 14 SEPTEMBRE 2016

32 ELEVES 4 ACCOMPAGNATEURS

Classe : Classes de 6EME  
Date de l'autorisation : Conseil d'Administration du 30/06/2016  
Responsable du projet : M.FORTIN Frédéric  
Régie d'avances : OUI - NON

Nom du régisseur : ..... Montant de la régie : ... O ... EURO

Recettes		Montant		Dépenses		Montant	
Intitulés	Budget	Réalisés	Intitulés	Budget	Réalisés		
<b>1 - Participation des familles</b>			<b>1 - Transport</b>				
32 ELEVES X 95	3 420,00	3 040,00	élèves	1 323,00	1 509,33		
			accompagnateurs	110,25	188,67		
<b>2 - Participation de l'établissement</b>			<b>2 - hébergement</b>				
	336,92	467,31	la guinallère	2 720,00	2 380,00		
			élèves				
<b>3 - Subventions</b>			accompagnateurs	2 493,33	2 115,56		
État				226,67	264,44		
Collectivité de rattachement			<b>3 - Activités</b>				
Europe				1 746,00	1 359,00		
Collectivité locale							
<b>4 - Autres participations :</b>							
SIC	2 032,08	1 929,69	piscine 32 élèves à 3,55		113,60		
FSE	882,08	779,69	piscine 4 acc à 3,55		14,20		
APE	600,00	600,00	phare de Chassiron	54,00			
	550,00	550,00	(1,50)				
			site ostréicole de fort royer		147,20		
			SURF	1 080,00	540,00		
			(15)				
			CHAR A VOILE		544,00		
			(17)	612,00			
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 789,00 €</b>	<b>5 437,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 789,00 €</b>	<b>5 437,00 €</b>		

Le Principal,

T. AUDONNIER

0,00 €



SEJOUR AU SKI DU 09 au 13 janvier 2016

BUDGET PREVISIONNEL

CLASSE: SEME  
4EME

NOMBRE DE PARTICIPANTS:

50 élèves  
5 accompagnateurs

Date de l'autorisation / Conseil d'Administration du: 08 11 2016

Responsable du projet : M. FORTIN / M. MOREAU

Règle d'avances : OUI - NON

Norm du régisseur :

Montant de la règle:

Recettes		Dépenses	
Intitulés	Montant	Intitulés	Montant
<b>1 - Participation des familles</b>	<b>Budget</b>	<b>1 - Transport</b>	<b>Budget</b>
	11 000,00	transport élèves	2500,00
MONTANT PAR ELEVE:	220 €	transport accompagnateurs	250,00
<b>2 - Participation de l'établissement</b>	<b>1003,09</b>	<b>2 - Hébergement</b>	<b>7 690,00</b>
		hébergement élèves (36,25€ / j/élève)	6 690,91
		hébergement accompagnateurs	559,09
		repas retour (panier repas) élèves	400
		repas retour (panier repas) acc	40
<b>3 - Subventions</b>	<b>2 527,27</b>	<b>3 - Activités</b>	<b>4 090,36</b>
Syndicat intercommunal	977,27	forfaits RM (6,5€ par jour et par élève)	1300
Foyer	1 200,00	forfaits (6,5€ par jour et par acc)	130,00
APE	350	matériel élève (3,5€ par jour et par élève)	636
		matériel acc (compris dans prestation élève)	64,00
		cours de ski (28 vacations /70€ par vacation)	
		dont 7 assurées par le prof EPS)	
		frais de dossier	1960,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>14 530,36</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>14 530,36 €</b>

Visa de l'agent comptable,

Le chef d'établissement,  
Thierry AUDONNET



-0,00 €



**CONVENTION D'ADHESION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES  
AU CENTRE DE RESSOURCES POUR L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES  
PHYSIQUES DU LYCEE VICTOR HUGO**

\*\*\*\*\*

Vu l'article 421.10 du Code de l'Education relatif à la mise en commun des ressources des établissements  
Vu le décret 85 - 924 du 30 Août 1985 relatif aux établissements publics locaux  
d'enseignement  
Vu la circulaire 88-079 du 28 Mars 1988 relative aux modalités de coopération entre  
établissements  
Vu la décision du conseil d'administration du lycée Victor Hugo en date du 8 Novembre  
2004  
Vu la convention du 14/12/2004 passée entre le lycée Victor Hugo, le Rectorat de  
l'Académie de Poitiers

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2005, il est constitué entre les Etablissements Publics et  
Privés Locaux d'Enseignement de France et le Centre de Ressources pour  
l'Enseignement des Sciences Physiques sis au lycée Victor Hugo de Poitiers, une  
convention d'adhésion à un groupement de services.

**Article I : OBJET**

Cette convention a pour objet de permettre aux E.P.L.E. qui le souhaitent de bénéficier  
des services offerts par le C.R.E.S. à savoir se procurer au meilleur rapport  
qualité/prix les montages pédagogiques et les matériels indispensables à l'enseignement  
des sciences physiques dans leur établissement.

**Article II : OBLIGATIONS DES ADHERENTS**

L'adhésion au groupement de services devient effective par la signature de la présente  
convention et sa transmission au lycée Victor Hugo, en même temps que le premier bon  
de commande au C.R.E.S.  
Le C.R.E.S. fait parvenir sa facture à l'adhérent quand la commande est intégralement  
livrée. L'adhérent procède au paiement de la facture dans les délais légaux.

Article III : EXECUTION DE LA CONVENTION

Les établissements adhérents peuvent sortir du groupement de services à tout moment à condition d'en avertir le CRÉS par lettre recommandée 2 mois à l'avance. La présente convention peut être modifiée autant que nécessaire par délibération de l'organe décisionnel. Elle peut être dénoncée par le recteur ou par le proviseur du lycée Victor Hugo à tout moment pour cas de force majeure ou motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre public.

Article IV : DATE D'EFFET ET DUREE

La présente convention prend effet dès qu'elle sera exécutoire, à partir du moment où elle aura été approuvée et votée par le conseil d'administration de l'établissement adhérent. Elle sera renouvelée chaque année par tacite reconduction. La présente convention est établie en trois exemplaires dont deux resteront en possession de l'établissement - support du groupement de services ; le troisième sera renvoyé à l'adhérent revêtu de la signature du proviseur du lycée Victor Hugo, chef d'établissement - support.

Décision d'adhésion au groupement de services du Centre Ressources pour

l'Enseignement des Sciences physiques approuvée au C.A. du .....

Acte administratif n° .....

Fait à ....., le .....

Cachet de l'établissement adhérent : Signature du Chef d'établissement :

Cachet du lycée Victor Hugo : Signature du proviseur du lycée V. Hugo :

## Comment signer la convention du CRES ?

- Télécharger et imprimer la convention en trois exemplaires.
- Faire valider la convention par le Conseil d'Administration de votre établissement.
- Faire signer les trois exemplaires par le chef d'établissement et les expédier par voie postale au CRES. Nous nous chargerons alors de vous renvoyer la convention validée par le Proviseur du Lycée Victor Hugo.

Aucune commande ne pourra être honorée si la convention n'a pas été signée auparavant.

Téléchargez le document permettant l'adhésion :

[Convention CRES \(PDF de 59,9 ko\)](#)

## \* Comment passer une commande ?

- Pour toute commande, veuillez utiliser un "Bon de Commande" administratif dûment signé par l'autorité compétente (gestionnaire, chef d'établissement etc.)
- Le remplir en notant la description du produit et sa référence.
- Le faxer au CRES 05 49 41 91 09 ou l'envoyer à l'adresse suivante : C.R.E.S. - Lycée Victor Hugo, 10 rue Victor Hugo - 86000 POTTERS.

## \* Frais d'envoi

Les colis seront expédiés par COLISSIMO.

A titre indicatif, ils vous seront facturés comme suit :

## Colissage REF Prix TTC

colis —> jusqu'à 2 kg PORT1 8,15  
colis —> jusqu'à 4 kg PORT2 11,20  
colis —> jusqu'à 6 kg PORT3 13,90  
colis —> jusqu'à 8 kg PORT4 16,60  
colis —> jusqu'à 10 kg PORT5 19,30  
colis —> jusqu'à 15 kg PORT6 21,90  
colis —> jusqu'à 20 kg PORT7 24,60  
colis —> jusqu'à 25 kg PORT8 27,30



Matériel	CENTRAL COPIE	RICOH	SFEERE BUREAUTIQUE	TOSHIBA	QUADRA
location mensuelle HT	Sharp MX-M364N	Ricoh MP3554ZSP	Konica BH364	E-studio 3508A	Taskalfa 3511i
location trimestrielle HT	144,00 €	191,94 €	79,10 €	75,34 €	52,10 €
location trimestrielle TTC	172,80 €	230,33 €	237,30 €	226,02 €	156,30 €
Frais d'installation / formation HT	130,00 €	0 (compris dans l'offre)	284,76 €	271,24 €	187,56 €
tarif copie HT	0,00350 €	0,00476 €	265,00 €	offert	offert
tarif copie TTC	0,00420 €	0,00570 €	0,00380 €	0,00320 €	0,00390 €
Minimum facturable	au réel	0,00456 €	0,00456 €	0,00384 €	0,00468 €
Intervention	4 heures	intervention sur site en 8h ouvrees max	délai d'intervention 3 heures	dépannage sous 4 heures	4 heures suite à l'enregistrement de l'appel / mise à disposition d'1 app de substitution
CONIBI (recyclage toner compris)	x	x		x	
Imprimante réseau	x	x	x	x	x
scanner réseau couleur	x	x	x	x	x
gestion électronique de documents	x (sur 1 poste à définir: logiciel sharpdesk)	x	x	x	x
pages / min	36	35	36	35	35
format d'impression A5>A3	x	x	x	x	x
format d'impression bannière	x	x	x	x	x
port clé USB	x	x	x	x	x
écran tactile	7"2 avec stylet et raccourcis	10,1"	9"	9" personnalisable	9"
prévisualisation	x	x		x	
visualisation d'un document stocké	x	x		x	
grammage papier	de 55 à 300g/m2	de 60 à 300g/m2	de 52 à 256g/m2	de 52 à 256g/m2	de 60 à 256g/m2
mémoire vive	3Go	2Go	2048Mo	4Go	2Go
disque dur	320Go	320Go	250Go	320Go	SSD 320Go
tri décalé	x				
alimentation	2 x 500 feuilles bypass 100 feuilles	2 x 550 feuilles bypass 100 feuilles	2 x 500 feuilles bypass 100 feuilles	2 x 550 feuilles bypass 100 feuilles	2 x 500 feuilles bypass 100 feuilles
chargeur d'originaux	100 feuilles	50 feuilles			
transmission automatique des besoins en consommable	x	x			
agrafage			x	x	

service non demandé

simulation montant annuel sur la base de 120000 copias/an

loyer HT					
loyer TTC	691,20 €	921,32 €	1 060,00 €	1 084,96 €	750,24 €
Maintenance HT					
Maintenance TTC	504,00 €	684,00 €	547,20 €	460,80 €	561,60 €
montant total HT					
montant total TTC	1 195,20 €	1 605,32 €	1 607,20 €	1 545,76 €	1 311,84 €

OBJET : remplacement du copieur pédagogique dont le contrat arrive à échéance le 31/12/2016.

Modèle: Ricoh MP3351 noir et blanc

Prestataires

location		LOCAM	
loyer trimestriel ht	soit montant annuel	loyer trimestriel ttc	soit montant annuel
169,00 €	676,00 €	202,80 €	811,20 €
<b>Maintenance JEAPY</b>			
tarif copie ht	soit pour 120000 copies	tarif copie ttc	soit pour 120000 copies
0,00445	534,00 €	0,00534	640,80 €
soit montant total annuel		1 452,00 €	
1 210,00 €		1 452,00 €	